AIDES À L'ÉNERGIE 2026

LES DISPOSITIFS POUR RÉDUIRE VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Face à l'évolution des prix de l'énergie, l'État met à disposition plusieurs dispositifs d'aide en 2026 pour accompagner les ménages dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et la rénovation de leur logement.

1.CHÈQUE ÉNERGIE

Montant: 48 € à 277 € / an selon revenus

Versement: Automatique au printemps 2026 (à partir d'avril 2026)

Validité: Jusqu'au 31 mars 2027

2. AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Réouverture du guichet MaPrimeRénov'

Depuis **le 23 février 2026**, le guichet MaPrimeRénov' est de nouveau ouvert, permettant aux propriétaires de déposer une demande d'aide pour financer leurs travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif public accompagne les propriétaires occupants, les bailleurs et les copropriétés qui souhaitent améliorer la performance de leur logement, qu'il s'agisse d'une maison individuelle ou d'un appartement. Les travaux peuvent concerner l'isolation, le chauffage, la ventilation ou une rénovation énergétique plus complète. Dans la plupart des cas, le logement doit avoir plus de 15 ans et l'intervention doit être réalisée par **une entreprise certifiée RGE**. Le dossier se prépare en ligne avec les justificatifs nécessaires, comme le devis du professionnel, les informations fiscales du foyer et les caractéristiques du logement. Le montant accordé dépend des revenus, de la nature des travaux et du gain énergétique obtenu. Les ménages les plus modestes peuvent bénéficier d'une prise en charge importante, pouvant atteindre 90 % des dépenses éligibles dans certains cas. Une pompe à chaleur peut ouvrir droit à une aide allant jusqu'à 11 000 €, tandis que l'isolation

thermique par l'extérieur peut être financée jusqu'à 75 € par m². Pour **une rénovation globale**, les aides cumulées peuvent dépasser 20 000 € et atteindre jusqu'à 63 000 € selon le projet.

MaPrimeRénov' peut également être associée aux certificats d'économies d'énergie, à l'éco-prêt à taux zéro jusqu'à 50 000 € et à certaines aides locales. Avant d'engager un chantier important, il reste utile de contrôler les installations déjà présentes dans le logement afin d'éviter que des réseaux anciens ne fragilisent les travaux réalisés. Des canalisations usées peuvent présenter des fissures, des infiltrations ou des défauts d'étanchéité, ce qui peut entraîner des désordres après la rénovation. Le chemisage permet alors de rénover l'intérieur des conduites sans remplacement complet ni démolition lourde, avec un coût pouvant être jusqu'à 50 % inférieur à une réfection totale dans certains cas. Cette solution, également mise en œuvre par Les Super Déboucheurs en Île-de-France, permet de prolonger la durée de vie des canalisations tout en limitant les interventions lourdes sur le logement. Une rénovation bien menée permet ensuite de réduire la consommation d'énergie, parfois jusqu'à 60 %, tout en améliorant le confort intérieur, la qualité de l'air, le diagnostic de performance énergétique et la valeur du bien immobilier.

3. AIDES POUR L'ÉNERGIE SOLAIRE

Tarifs de rachat EDF OA

- Vente du surplus ≤ 9 kWc : 0,04 €/kWh
- Vente du surplus 9-100 kWc : 0,0536 €/kWh
- Contrat garanti 20 ans

4. SE FAIRE ACCOMPAGNER

- France Rénov' : 0 808 800 700 (gratuit) | france-renov.gouv.fr
- Simulateur d'aides : https://mesaides.france-renov.gouv.fr/

Conseil : Avant tout engagement, demandez plusieurs devis à des professionnels certifiés RGE et vérifiez votre éligibilité aux différentes aides. Ne signez jamais un devis avant d'avoir déposé vos demandes d'aides !

MAIRIE DE MAUPERTHUIS

14 bis rue du Parc
77120 MAUPERTHUIS

01.64.03.16.27

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de MAUPERTHUIS